

s u i s s e culture

Suisseculture et Suisseculture Sociale remercient le Conseil fédéral de poursuivre les mesures destinées à la culture

En décidant aujourd’hui, dans le cadre de la loi Covid-19, de poursuivre les mesures destinées au secteur culturel, le Conseil fédéral donne un signal clair qu’il reconnaît la gravité de la situation. La poursuite des mesures est nécessaire, tant pour sauvegarder la diversité culturelle du pays que pour protéger les acteurs* les plus fragiles de la vie culturelle.

Zurich, 12 août 2020. — C’est avec une grande satisfaction que Suisseculture, l’organisation faîtière des professionnelles et professionnels de la culture et des médias, et son organisation sœur Suisseculture Sociale, ont pris connaissance du projet de loi Covid-19 présenté aujourd’hui par le Conseil fédéral.

Il est toutefois difficile de juger si le cadre financier prévu par la loi sera suffisant, en particulier les 20 millions destinés à l’aide d’urgence pour les travailleuses et travailleurs du domaine de la culture. Comme le Conseil fédéral l’écrit lui-même dans son message relatif à la loi COVID, la suppression de l’indemnisation cantonale pour perte de gain des travailleurs culturels va entraîner une augmentation de l’aide d’urgence. Il faut une vision politique et financière globale prenant en compte la poursuite des allocations perte de gain, du chômage partiel et des conditions-cadres de l’assurance chômage liées au Covid-19.

Ces quatre derniers mois, sur mandat du Conseil fédéral, Suisseculture Sociale a traité les demandes de plus de 1800 professionnelles et professionnels de la culture qui se trouvaient en grande difficulté à cause de la crise. En traitant ces situations, on a notamment pu constater qu’à cause des exigences posées par les autres mesures étatiques, environ 20 % des personnes demandeuses ne pouvaient obtenir de soutien que d’une aide d’urgence. Avec sa mission explicite de soutien aux cas d’urgence, Suisseculture Sociale a pu éviter que des personnes ne doivent recourir à l’aide sociale.

Il est évident que même avec l’assouplissement annoncé de l’interdiction des manifestations, la situation ne se normalisera pas d’elle-même — les assertions des personnes demandeuses montrent que depuis le confinement, les nouveaux revenus sont rares ou inexistantes : il n’y a pas de réservation, les événements qui ont été reportés le sont une nouvelle fois, si même ils ne sont pas annulés. Comme Suisseculture l’avait déjà dit en mars, il faudra à la branche, non pas quelques mois, mais des années, pour retrouver les chiffres d’avant le confinement. Dans ce contexte, l’organisation faîtière des professionnelles et professionnels de la culture et

Sont membres de Suisseculture les associations et organisations suivantes : AdS – Autrices et auteurs de Suisse; ARF/FDS – Association suisse des scénaristes et réalisateurs de films; assitej – Association du théâtre pour l’enfance et la jeunesse; dansesuisse – Association suisse des professionnels de la danse; Fondation SUISA; GSFA - Groupement suisse du film d’animation; impressum – Les journalistes suisses; t. PROFESSIONNELS DU THEATRE SUISSE; Pro Cirque; ProLitteris; Fondation de prévoyance de ProLitteris; SBf – Photographes professionnels et photodesigns suisses; SBKV, Schweizerischer Bühnenkünstlerverband; SIG - Coopérative suisse des artistes interprètes; SMV/USDAM - Union suisse des artistes musiciens; Sonart – Association suisse de musique; SSA - Société Suisse des Auteurs; SSFA - Société suisse des femmes artistes en arts visuels; SSM - Syndicat suisse des mass media; ssfv – syndicat suisse film et vidéo; ssrs - syndicat suisse romand du spectacle; syndicom – Syndicat des médias et de la communication; SUISA; SUISSIMAGE; vfg - Vereinigung fotografischer GestalterInnen; USPP - Union suisse des photographes professionnels; VISARTE – Association professionnelle des artistes visuels en Suisse.

Suisseculture
Kasernenstrasse 23
CH-8004 Zürich
T +41 43 322 07 30
E info@suisseculture.ch
w suisseculture.ch

des médias est sceptique quant au fait que la loi, d'abord prévue pour deux ans, soit en vigueur pour dix-huit mois seulement.

Pendant le confinement, il est apparu clairement que la culture fait partie intégrante du système : les gens ont lu des livres, écouté de la musique, visionné des films. Par cette décision en faveur des acteurs* culturels, le Conseil fédéral contribue à préserver la diversité culturelle de la Suisse.

Suisseculture Sociale tient à exprimer sa gratitude pour la confiance exprimée par le projet de loi. Suisseculture Sociale et Suisseculture espèrent que le Parlement fera preuve de la même conscience de la « pertinence systémique » de la culture lorsqu'il mènera ses délibérations sur la loi Covid-19.

Pour Suisseculture

Alex Meszmer, Secrétaire général, +41 76 495 92 26, alexmeszmer@suisseculture.ch

Pour Suisseculture Sociale

Nicole Pfister Fetz, présidente, +41 79 330 02 67, npfister@a-d-s.ch

